



Le 4 février 2021

PAR COURRIEL

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Conseil scolaire Viamonde
Dufferin-Peel Catholic District School Board
Upper Grand District School Board
Wellington Catholic District School Board
WDG Private and Parochial Schools

Chers partenaires des Conseils scolaires publics et privés de la région de WDG :

RE: Port du masque obligatoire recommandé pour les élèves de maternelle-jardin

En août 2020, le bureau de santé publique de Wellington-Dufferin-Guelph (WDGPH) a publié une déclaration à propos de la réouverture sécuritaire des écoles dans laquelle je préconisais le port du masque pour les élèves de 1^{ère} année et plus, et l'encourageais fortement pour les enfants de maternelle-jardin.

Je vous écris aujourd'hui pour vous informer que le bureau de santé publique de Wellington-Dufferin-Guelph recommande fortement que les conseils scolaires publics et privés rendent obligatoires les mesures suivantes :

- le port du masque pour les élèves de la maternelle-jardin à l'intérieur de l'école,
- le port du masque pour les élèves de la maternelle à la 3^e année à l'extérieur.

Si la distanciation physique ne peut pas être maintenue ou si le conseil scolaire l'exige, le port du masque pourra être rendu obligatoire pour des élèves d'autres années scolaires.

Des exemptions raisonnables à ces exigences peuvent s'appliquer (par exemple, pour les élèves qui ont de la difficulté à respirer ou qui sont incapables de porter un masque pour des raisons médicales).

Selon [l'Agence de la santé publique du Canada](#), les enfants âgés de 2 à 5 ans peuvent être en mesure de porter un masque s'ils sont surveillés, selon leur capacité à le tolérer, ainsi que de le mettre et de l'enlever. Il existe d'excellentes ressources à propos de l'utilisation des masques pour les enfants disponibles auprès de [l'American Academy of Pediatrics](#).

Cette recommandation va au-delà des récentes directives provinciales rendant le port du masque obligatoire pour les élèves de la 1^{ère} à la 3^e année, ainsi que pour tous les élèves à l'extérieur des bâtiments lorsque la distanciation physique ne peut être maintenue. Le renforcement des mesures de santé et de sécurité dans nos écoles est crucial afin que le taux de transmission de la COVID-19 reste aussi faible que possible dans notre région alors que nos écoles rouvrent leurs portes. De plus, chaque personne a la responsabilité de pratiquer une bonne hygiène des mains, de maintenir la distanciation physique, de porter un couvre-visage, de télécharger l'application Alerte COVID-19 et de se réunir uniquement avec les membres de son foyer.

Je vous remercie de votre soutien continu pour protéger nos élèves, les membres du personnel et les communautés scolaires contre la COVID-19 alors que nous revenons à l'apprentissage en mode présentiel.

Cordialement,

Dr. Nicola Mercer, MD, MBA, MPH, FRCPC
Médecin-hygiéniste et PDG

N.B : Informations traduites avec l'autorisation du bureau de santé publique de Wellington-Dufferin-Guelph